

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION | PPCMOI 2025-09-0005

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ci-dessus mentionné, l'avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 1 octobre 2025, le conseil municipal du village d'Ayer's Cliff a adopté, par résolution, le premier projet de résolution autorisant la construction de deux bâtiments jumelés sur les lots numéro 5 667 815, et 5 667 816 du cadastre du Québec.

2. Objet du projet numéro PPCMOI-2025-09-0005

Le projet a pour objet la construction de deux résidence bi familial jumelées sur les lots 5 667 816 - rue Laurel

Le projet est dérogatoire au Règlement d'urbanisme numéro 2009-04 concernant ce point :

- Du fait que la classification Habitation bi familiale jumelée, n'est pas autorisée dans la zone résidentielle res-9.
- Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.





Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 19 novembre 2025 à 18h00** dans la salle du conseil au sous-sol de l'Église St-Barthélemy, située au 885 rue Clough à Ayer's Cliff (Québec), et au cours de cette assemblée publique, un membre de l'administration expliquera le projet PPCMOI-2025-09-0005 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

4. Consultation du projet de résolution

Le premier projet de résolution peut être consulté, sur rendez-vous, au Service de l'urbanisme au 958 rue Main (Québec) JOB 1C0, durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (819) 838 5006, pour toutes questions ou informations supplémentaires sur le projet.

DONNÉ à Ayer's Cliff, ce 11 novembre 2025

Me Abelle L'Écuyer-Legault

Directrice générale